



Téléphone mairie : 03 24 26 31 43
Mail : contact@mairie-francheval.fr

FRANCHEVAL Infos

BROCANTE

La brocante aura lieu, comme prévu le 06/09/2020, elle est organisée par l'association *Initiatives Enfants* (parents d'élèves) - Buvette et petite restauration sur place.

Emplacements gratuits sur réservation au 07 88 89 94 94.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

BOUCHER - CHARCUTIER

A partir du 05/09/2020, un boucher charcutier s'installera à côté du marchand de fruits et légumes, en face de la boulangerie, tous les samedis matin.

N'hésitez pas à profiter de ce nouveau service.

RENTREE SCOLAIRE

Le 01/09/2020, les enfants seront de retour en classe.

Pour cette année scolaire 2020/2021, les effectifs sont les suivants :

Ecole primaire – Classe de Mme CHARBONNEAUX Meryl – CE2 / CM1 / CM2 – 22 élèves

Ecole primaire – Classe de Mme DOS SANTOS FERREIRA Anaïs – CP / CE1 / CE2 – 24 élèves

Ecole maternelle – Classe de Mme WOJCIK Amandine – 17 élèves

Un espace numérique de travail (ENT), entièrement financé par la mairie, a été mis en place. Il s'agit d'un outil informatique de communication entre les enseignants, les parents et la mairie.

Les enseignants partagent toutes les données pédagogiques pour les élèves et leurs parents, mais aussi toutes les informations utiles (emploi du temps, cahier de texte, absences...).

Les parents pourront se connecter sur leur espace personnel et voir la progression du travail scolaire, les devoirs et pourront aussi communiquer directement avec la maîtresse de leur enfant.

En ce qui concerne l'école maternelle, comme nous vous l'avions indiqué dans le Francheval Infos de Juillet, une entreprise est intervenue pour faire un nettoyage de la totalité du bâtiment.

Divers travaux ont été réalisés dans nos écoles :

- Installation de rayonnages en maternelle
- Mise en place d'une sonnette à la grille de la maternelle
- Installation de cloisons pour séparer les urinoirs en maternelle
- Désinfection par nébulisation de l'école maternelle



- L'ancienne chaudière à fuel du bâtiment mairie – école étant HS, une nouvelle chaudière est en cours d'installation. Nous avons opté pour une chaudière à granulés, solution plus économique et écologique. Nous faisons également installer des vannes thermostatiques sur chaque radiateur afin de réguler au mieux la température.

CHÂTEAU D'EAU

Plusieurs personnes nous ont interpellés au sujet du trop plein du réservoir du château d'eau, voici les explications du Chef de service exploitation de l'eau et de l'assainissement d'Ardenne Métropole :

« Le flux d'eau qui sort du tuyau de trop plein est le rejet de l'analyseur en continu du traitement de l'eau nouvellement installé et mis en service. Ce flux coulera désormais constamment et est nécessaire au fonctionnement normal de l'appareil. Nous regardons comment le canaliser pour éviter la confusion avec une fuite ».

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Vous pouvez obtenir un composteur individuel en vous inscrivant sur le site d'Ardenne Métropole : ardenne-metropole.fr (renseignements au 03 24 57 83 00)

Rappel des conditions pour obtenir un composteur gratuitement (un seul par foyer) :

1. Habiter le territoire d'Ardenne Métropole et avoir un jardin privatif
2. Participer à une réunion d'informations sur le compostage (durée environ 1h30)
3. Signer une charte d'engagement et de bonne utilisation du composteur

NUISANCES SONORES ENCORE ET TOUJOURS

Malgré les nombreux rappels, nous sommes encore et toujours interpellés à cause des nuisances sonores. Pour rappel, par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés avec des outils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, scies, etc..) ne peuvent être effectués seulement :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

ANIMAUX DOMESTIQUES

Nous vous rappelons que la divagation des chiens est interdite.

Nous vous rappelons également que les déjections canines sont **interdites** sur la voie publique, les trottoirs, les espaces verts, les espaces de jeux et ce par mesure d'hygiène publique. Tout possesseur ou propriétaire de **chien** est tenu aux ramassages des déjections canines.



Un peu de civisme, il suffit de se munir d'un sac plastique, de l'ouvrir et de l'enfiler comme un gant, puis de ramasser la crotte du chien, de retourner le sac autour de la main, de le fermer hermétiquement et enfin de le jeter dans une poubelle.

MERCI